

Propos recueillis par LAURENCE GARNERIE

## « Nous devons quitter l'enclavement du judiciaire »

Associé chez IFL-Avocats, Jérôme Depondt a été désigné président d'Eurojuris France lors de son 25<sup>e</sup> congrès qui s'est déroulé à Budapest les 26 et 27 janvier derniers. Depuis, il mène une politique de modernisation du réseau. Explications.

### Où en est Eurojuris France aujourd'hui ?

**Jérôme Depondt :** Actuellement, Eurojuris compte 410 avocats associés, 350 collaborateurs et 160 cabinets. Il a atteint sa pleine maturité et a fait sa crise de croissance. Le réseau est né il y a 25 ans d'une volonté de partage de savoirs. Il permettait aussi aux correspondants de trouver de nouveaux clients grâce à la postulation. Aujourd'hui, cette conception est dépassée. Avoir un réseau de spécialistes pointus est plus intéressant. Les cabinets vont devoir évoluer.



vailler les spécialisations nouvelles ou nécessaires. Nous avons déjà une politique de certification qualité, nous voulons avoir une politique de spécialisation. Nous mettrons également en place des mécanismes de formation plus souple grâce à la téléformation. Le Conseil national des barreaux a validé cette technique qui consiste à suivre des formations à distance et en

direct. Autour de cela, nous proposerons un package avec des outils de gestion. Nous devons avoir une approche moderne et efficace du marché du droit.

### Sur quels points doit porter cette évolution ?

**J. D. :** Nous devons d'abord prendre les bons tournants, quitter l'enclavement du judiciaire. On ne peut pas au moment où l'Etat a tendance à déjudicialiser se limiter à cette pratique. Eurojuris était au départ un réseau judiciaire mais nous ne pouvons plus camper sur cette identité, au risque qu'elle devienne un archaïsme. Il y a un besoin de spécialisation en droit des affaires, au sens large, de la part des entreprises qui sont en difficultés.

### Concrètement, comment cette modernisation va-t-elle s'opérer ?

**J. D. :** Nous allons travailler sur une nouvelle Charte que nous allons présenter aux membres à la rentrée.

### Quelles vont être ses idées forces ?

**J. D. :** Nous allons créer un label « Eurojuris », afin de renforcer l'image de marque comme cela se pratique de plus en plus fréquemment dans le domaine des services. Les cabinets qui le porteront garantiront un standard de qualité non seulement ISO mais également en termes de compétences, et permettront une fidélisation des clients sur la marque. Pour le porter, nous demanderons un minimum de spécialités, notamment en droit des affaires et droit des sociétés mais aussi en droit de la famille. Il faudra nécessairement disposer de compétences dans ces domaines. Il faudra également tra-

### Tous les cabinets vont-ils pouvoir suivre ?

**J. D. :** Certains ne le pourront peut-être pas, mais nous ne les laisserons pas sur le bord de la route à condition qu'ils le souhaitent. L'offre pourra être satisfaite localement soit par le cabinet, soit par un groupement de cabinets. Les cabinets membres du réseau pourront joindre leurs compétences. Le groupe ainsi constitué pourra être temporaire ou à long terme et permettra aux cabinets de traiter des dossiers qu'ils n'auraient pas pu traiter seuls. Par ailleurs, il leur permettra de répondre aux appels d'offres.

### Comment fonctionne le réseau au niveau international ?

**J. D. :** Le réseau international, qui fédère 18 pays et fêtera ses 20 ans en novembre à La Haye, permet à ses membres de partager notamment des expériences. Ainsi, à chaque fois que nous avons une formation, nous souhaitons disposer d'un représentant international qui apporte un regard différent.

### Que propose le réseau pour les jeunes ?

**J. D. :** Eurojuris est plus large qu'un réseau d'associés. Pour les moins de 40 ans, il propose « Jurismus ». Via cette organisation au sein du réseau, nous invitons les avocats et jeunes collaborateurs à se regrouper et à se rencontrer. Ils sont l'avenir du réseau, ils sont une force. ■

## TÉLEX



■ **ACE.**  
**Catherine Peulvé**  
succède à Jean-Bernard Thomas à la présidence de l'Association des avocats conseils d'entreprise (ACE) - Paris.

Aujourd'hui à la tête de son propre cabinet, Catherine Peulvé a précédemment exercé chez Freshfields puis chez Cleary Gottlieb en qualité de conseil. Elle est membre du bureau national de l'ACE, et co-présidente de la commission Résolution Extrajudiciaire des Litiges depuis 2010. Elle souhaite faire de l'ACE-Paris une plate-forme de réflexion et d'échanges pour l'ensemble des avocats parisiens, quel que soit leur mode d'exercice, et espère renforcer les liens entre l'ACE Paris et l'ACE-JA afin de favoriser la progression des jeunes avocats dans les cabinets ou les aider dans leur installation.

■ **Arbitrage.** Afin de promouvoir l'arbitrage institutionnel et de lui conférer un rôle juridictionnel et économique accru, l'Association française d'arbitrage (AFA) et un certain nombre de centres d'arbitrage (Paris, Rennes, Lille, Aix-en-Provence, Chambre arbitrale maritime de Paris, Centre de médiation et d'arbitrage de la Chambre de commerce franco-arabe, etc.) viennent de créer la Fédération des centres d'arbitrage (FCA). Cette association est ouverte à tout centre d'arbitrage ayant un établissement en France. Ses moyens d'action seront notamment constitués d'opérations de sensibilisation, de promotion et de lobbying.